Termes de référence de l’évaluation finale

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du projet **Génération d’avantages globaux pour l’environnement à travers l’amélioration des systèmes d’information, de planification et prise de décision dans le domaine de l’environnement** (ID PIMS du Projet: 5272)

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

Tableau de résumé du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet :  | **Génération d’avantages globaux pour l’environnement à travers l’amélioration des systèmes d’information, de planification et prise de décision dans le domaine de l’environnement** |
| ID de projet du FEM : | 6971 |   | *à l’approbation (en millions USD)* | *à l’achèvement (en millions USD)* |
| ID de projet du PNUD : | *5272* | Financement du FEM :  | 1 050 000 |       |
| Pays : | Mali | Financement de l’agence d’exécution/agence de réalisation : | 400 000 |       |
| Région : | Afrique | Gouvernement : | 500 000 |       |
| Domaine focal : | Environnement | Autre : | 1 650 000 |       |
| Objectifs FA, (OP/SP) : |       | Cofinancement total : | 2 150 000 |       |
| Agent d’exécution : | AEDD | Coût total du projet : | 3 600 000 |       |
| Autres partenaires participant au projet : |       | Signature du DP (Date de début du projet) :  | 03/03/2017 |
| Date de clôture (opérationnelle) : | Proposé :28 Fevrier 2020 | Réel :31 Decembre 2020 |

Objectif et portée

Le projet a été conçu pour : Permettre au Mali de prendre de meilleures décisions afin d’honorer et de continuer d’honorer les obligations environnementales mondiales. Ceci nécessite que le pays soit en mesure d’avoir accès aux données et aux informations et les utiliser, ainsi que les meilleures pratiques pour intégrer les priorités environnementales mondiales dans les processus de planification, de prise de décision et d’établissement de rapports.

L’objectif est de Renforcer le consensus à travers une stratégie coordonnés en vue d’intégrer les priorités mondiales et nationales sur le plan de l’environnement dans les processus de prise de décision au niveau le plus élevé et faire en sorte que ceci ruisselle jusqu’au niveau local. Pour ce faire, le présent projet vise à renforcer les capacités techniques en vue de l’intégration et du suivi des résultats des objectifs des Conventions de Rio. Le présent projet contribuera à la réalisation de cet objectif grâce à de meilleures collaboration et coordination, ainsi qu’au renforcement des capacités techniques pour mieux assurer le suivi des tendances et veiller à la conformité et à l’utilisation de ces données et informations pour produire un nouveau savoir, permettant ainsi de prendre de bonnes décisions stratégiques.

Le projet est exécuté dans le cadre de 03 composantes dont deux composantes intimement liées :

**Composante 1** : Les systèmes de gestion de l’information pour les questions environnementales mondiales

*Résultat 1 : Mise en place d’un système opérationnel et durable pour la collecte, le stockage et la mise à disposition de données et d’informations exactes et fiables liées à toutes les trois Conventions de Rio, et utilisables directement par les décideurs et l’établissement de rapports sur les conventions*

**Composante 2 :**Intégrer l’environnement mondial dans la planification et le développement au niveau local.

*Résultat 2 : Renforcement des capacités institutionnelles en vue de planifier, financer et mettre en œuvre le développement décentralisé*

**Composante 3 :** Gestion du savoir et S&E

*Résultat 3 Un mécanisme d’apprentissage et de coordination du projet est opérationnel, concernant la gestion du savoir et le S&E*

La première composante concerne l’amélioration des données et de l’information. La deuxième a trait à l’amélioration des processus de planification du développement. L’information améliorée de la première composante constitue un outil d’appui au processus de planification du développement amélioré de la deuxième composante.

L’évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l’indique les directives d’évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l’évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l’amélioration globale des programmes du PNUD.

Approche et méthode d'évaluation

Une approche et une méthode globales[[1]](#footnote-1) pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L’évaluateur doit articuler les efforts d’évaluation autour des critères de **pertinence, d’efficacité, d’efficience, de durabilité et d’impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence (remplir *l'*[*Annexe C*](#_TOR_Annex_C:)) des termes de référence. L’évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d’un rapport initial d’évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L’évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L’évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l’équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain à (Kayes et Sikasso), y compris la liste suivante des sites (une commune par cercle à Kita, Bafoulabé (Kayes) et à Bougouni, Yanfolila (Sikasso) des projets. Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants : Bureau du PNUD ; MAEDD ; AEDD ; Comité National chargé du pilotage du projet (le CNP) ; UGP; Points focaux du SNGIE, les Autorités administratives (Gouverneurs, Préfets de Cercles) ; les Collectivités Territoriales (Région et Cercles) ; les services déconcentrés de l’État ; les autorités communales au niveau local (Sous-Préfets et Maires) ; les services déconcentrés de l’État.

L’évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d’information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le RAP/RMP et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l’examen à mi-parcours, les rapports sur l’état d’avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l’évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l’équipe chargée du projet fournira à l’évaluateur aux fins d’examen est jointe à l’[annexe B](#_TOR_Annex_B:) des présents termes de référence.

Critères d'évaluation et notations

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir  [annexe A](#_TOR_Annex_A:)) qui offre des indicateurs de performance et d’impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L’évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité.** Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d’évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'[annexe D.](#_TOR_Annex_D:)

|  |
| --- |
| **Notes d'évaluation :** |
| **1 Suivi et évaluation** | ***Notation*** | **2 A*gence d’exécution/agence de réalisation***  | ***Notation*** |
| Conception du suivi et de l’évaluation à l’entrée |       | Qualité de la mise en œuvre par le PNUD |       |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d’évaluation |       | Qualité de l’exécution : agence d’exécution  |       |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation |       | Qualité globale de la mise en œuvre et de l’exécution |       |
| **3 Évaluation des résultats**  | **de l’agence d’exécution/agence de réalisation :** | **4 Durabilité** | **de l’agence d’exécution/agence de réalisation :** |
| Pertinence  |       | Ressources financières : |       |
| Efficacité |       | Sociopolitique : |       |
| Efficience  |       | Cadre institutionnel et gouvernance : |       |
| Note globale de la réalisation du projet |       | Environnemental : |       |
|  |  | Probabilité globale de la durabilité : |       |

Financement/cofinancement du projet

L’évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l’intervention du bureau de pays (BP) et de l’équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d’évaluation finale.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Cofinancement(type/source) | Propre financement du PNUD (en millions USD) | Gouvernement(en millions USD) | Organisme partenaire(en millions USD) | Total(en millions USD) |
| Prévu | Réel  | Prévu | Réel | Prévu | Réel | Réel | Réel |
| Subventions  | 0,4 |  | 0,35 |  | 1,05 |  | 1,80 |  |
| Prêts/concessions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Soutien en nature
 |  |  | 0,15 |  |  |  | 0,15 |  |
| * Autre
 |  |  | 1,65 |  |  |  | 1,65 |  |
| Totaux | 0,4 |  | 2,15 |  | 1,05 |  | 3,60 |  |

Intégration

Les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L’évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l’atténuation de la pauvreté, l’amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. [[2]](#footnote-2)

Conclusions, recommandations et enseignements

Le rapport d’évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d’enseignements.

Modalités de mise en oeuvre

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD au Mali. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l’équipe d’évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L’équipe de projet sera chargée d’assurer la liaison avec l’équipe d’évaluateurs afin d’organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

Calendrier d’évaluation

L’évaluation durera au total 22 jours selon le plan suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | Durée | Date d’achèvement |
| **Préparation** | 3 jours | 02 septembre 2019 |
| **Mission d’évaluation** | 10 jours | 14 septembre 2019 |
| **Projet de rapport d’évaluation** | 7 jours | 21 septembre 2019 |
| **Rapport final** | 2 jours  | 23 septembre 2019 |

Produits livrables en vertu de l'évaluation

Les éléments suivants sont attendus de l’équipe d’évaluation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits livrables | Table des matières  | Durée | Responsabilités |
| **Rapport initial** | L’évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode  | Au plus tard deux semaines avant la mission d’évaluation.  | L’évaluateur envoie au BP du PNUD  |
| **Présentation** | Conclusions initiales  | Fin de la mission d’évaluation | À la direction du projet, BP du PNUD |
| **Projet de rapport final**  | Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes | Dans un délai de trois semaines suivant la mission d’évaluation | Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM |
| **Rapport final\*** | Rapport révisé  | Dans un délai d’une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet  | Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD.  |

\*Lors de la présentation du rapport final d’évaluation, l’évaluateur est également tenu de fournir une « piste d’audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n’ont pas) été traités dans ledit rapport.

Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée d’un évaluateur international et d’un évaluateur national. Les consultants doivent disposer d’une expérience antérieure dans l’évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. (Si l’équipe comprend plus d’un évaluateur, celui-ci sera désigné comme chef d’équipe et sera chargé de finaliser le rapport).Les évaluateurs sélectionnés ne doivent pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doivent pas avoir de conflit d’intérêts avec les activités liées au projet.

Les membres de l’équipe doivent posséder les qualifications suivantes :

* 10 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente
* une connaissance du PNUD et du FEM ;
* une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d’évaluation axées sur les résultats ;
* des connaissances techniques dans les domaines focaux ciblés ; et
* des connaissances supplémentaires en fonction des particularités du projet (gestion de l’information environnementale, planification locale).
* Avoir une expérience de travail en Afrique constituerait un atout. Une bonne connaissance du contexte du Mali et des régions d’intervention du Projet est un atout.

Code de déontologie de l'évaluateur

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe E) à l’acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les [« Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)

Modalités de paiement et spécifications

|  |  |
| --- | --- |
| % | Étape |
| *10 %* | À la signature du contrat |
| *40 %* | Suite à la présentation et l’approbation du 1ER projet de rapport d’évaluation finale |
| *50 %* | Suite à la présentation et l’approbation (par le BP et le CTR du PNUD) du rapport d’évaluation finale définitif  |

Processus de candidature

Les candidats sont invités à postuler en ligne (indiquer le lieu tel que http://jobs.undp.org, etc.) au plus tard le (02 aout 2019). Les consultants individuels sont invités à envoyer leur candidature, ainsi que leur curriculum vitae pour ces postes. La candidature doit comprendre un curriculum vitae à jour et complet en en français, ainsi que l’adresse électronique et le numéro de téléphone du candidat. Les candidats présélectionnés seront invités à présenter une offre indiquant le coût total de la mission (y compris les frais quotidiens, les indemnités quotidiennes et les frais de déplacement).

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

Annexe A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

|  |
| --- |
| **Le présent projet contribuera à la réalisation du/des Objectif(s) de développement durable :** *ODD 15 : Gérer de manière durable les forêts, lutter contre la désertification, arrêter et renverser la tendance à la dégradation des terres, arrêter la perte de la biodiversité ;*  |
| **Ce projet contribuera aux résultats suivants au niveau national qui sont contenus dans le Document du Programme de l’UNDAF/pays : *D’ici à*** *2019, les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes tireront parti des capacités de production dans un environnement sain (naturel) propice à la réduction de la pauvreté ;* |
| **Ce projet sera lié aux produits suivants du Plan stratégique du PNUD :** *Résultat 1 : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant les capacités de production qui créent l’emploi et des moyens d’existence pour les pauvres et les populations exclues.* |
|  | **Indicateurs d’objectifs et résultat** | **Référence** | **But à moyen terme** | **Fin du but du projet** | **hypothèses** |
| **Objectif du projet**  | Renforcement du consensus et de la stratégie coordonnée afin d’intégrer les priorités environnementales mondiales et nationales dans les processus de prise de décision au niveau le plus élevé, avec un effet d’entraînement jusqu’au niveau local  | *En dépit de l’existence de différentes politiques de durabilité importantes, la coordination et le suivi des questions concernant la gestion de l’environnement mondial est incohérente et non coordonnée.* | *D’ici à 2018, les décideurs au niveau local participent avec leurs pairs nationaux au dialogue sur une coordination et un suivi meilleurs.* | D’ici à 2020, le GoMa sera en mesure de fournir des informations claires sur la manière dont les politiques et programmes exécutés ont contribué à la réalisation de l’ODD 15.  | *L’UNDAF 2015-20 accorde de l’importance et alloue un financement à la coordination des efforts en matière d’environnement ;la situation politique et socioéconomique au Mali demeure relativement stable.* |
| Nombre de bénéficiaires directs du projet : 500 décideurs aux niveaux national et local et responsables politiques |  | *D’ici 2018, au moins 250 décideurs et responsables politiques au niveau national et local bénéficient du projet* | *D’ici 2020, au moins 250 décideurs et responsables politiques au niveau national et local bénéficient du projet* |  |
| *IND 1 : Obligations au titre des conventions intégrées dans de nouvelles politiques et stratégies sectorielles ;**IND 2 : Cadre d’indicateurs nationaux pour la gestion de l’environnement pris en compte dans les plans locaux de développement durable* | *Il existe une dizaine de politique dont certaines ne prennent pas en compte les obligations au titre des conventions.* *Les PDESC ne prennent pas suffisamment en compte les 03 conventions.* | *D’ici 2018 ;* *03 politiques sont révisés**D’ici 2018, 04 communes ont intégré les dimensions des 03 conventions dans leur plan de développement* | D’ici 2020 au total 06 politiques *sont révisés**D’ici 2020 au total 08 communes intégré les dimensions des 03 conventions dans leur plan de développement* |  |
| **Composante 1****Résultat 1** | *Résultat 1 : Mettre en place un système opérationnel et durable pour la collecte, l’analyse et le stockage afin de mettre à disposition des données et informations exactes et durables concernant l’ensemble des trois Conventions de Rio et utilisées directement par les décideurs et aux fins d’établissement de rapports sur lesdites Conventions* | *A l’heure actuelle, les données sont collectées et stockées dans différents formats, à différentes échelles de temps pour différentes régions dans différentes bases de données, utilisant différents logiciels, etc. Le SNGIE en tant que principal effort coordonné qui sera le répertoire et le cadre de suivi de la gestion environnementale, n’accorde pas suffisamment d’attention aux Conventions de Rio ni aux approches harmonisées et n’est pas suffisamment convivial.*  | *D’ici à 2018, le SNGIE existant est considéré par les parties prenantes nationales et locales comme la source d’information pour les progrès en matière de gestion environnementale dans le pays*  | *D’ici à 2020, tous les rapports sur les conventions reposent sur le SNGIE.**d’ici à 2020, les communautés locales savent comment obtenir des informations auprès du SNGIE et charger les données dans le système* | *Toutes les informations données par les parties prenantes sont disposées à échanger de manière libre l’information de leurs bases de données de suivi avec l’organisme de coordination du SNGIE.* |
| *IND 1 : Nombre de fois que le site web de la base de données du SNGIE est utilisé pour la collecte de l’information*  | *La base de données du SGNIE vient d’être mise en place, il servira de cadre d’information et de suivi de la gestion environnementale,* | *D’ici 2018 ; le site web de la base de données du SNGIE est utilisé 200 fois pour la collecte de l’information*  | *D’ici 2020 ; le site web de la base de données du SNGIE est utilisé au total 400 fois pour la collecte de l’information* |  |
| *IND 2 : Référence au SNGIE dans la SD et les politiques et stratégies sectorielles* |  | *D’ici 2018 ; D’ici 2018 ;* *03 politiques révisés font référence au SNGIE* | D’ici 2020 au total les 06 politiques *révisés font référence au SNGIE* |  |
| **Composante/ Résultat 2** | *Résultat 2 : Capacités institutionnelles renforcées en vue de planifier, financer et mettre en œuvre les processus de développement décentralisé qui contribuent à la mise en œuvre des recommandations des Conventions de Rio et génèrent des avantages pour l’environnement sur le plan mondial.* | *Les documents de planification aux niveaux local et régional font, à l’heure actuelle, l’objet d’une meilleure élaboration. Néanmoins, l’information environnementale ne fait pas encore partie intégrante des plans* *Par ailleurs, les allocations de financement ne suffisent pas non plus pour la mise en œuvre.* |  | *.* | *Pendant la période d’exécution du projet, les administrations locales ne sont pas remplacées ;les communautés locales ont accès à l’ordinateur et peuvent exploiter le SNGIE* |
| *IND 1 : Nombre des décideurs locaux initiés à l’intégration de l’AEM ;* |  | *D’ici à 2017, au moins 50 % des décideurs nationaux et 20 % des décideurs locaux auront reçu une formation sur l’intégration de l’AEM dans la planification ;* | *D’ici à 2020, 70 % des PDSEC nouvellement élaborés sont mis en place selon l’approche promue pendant la formation ;* |  |
| *IND 2 : Nombre d’initiative financé dans les PDSEC élaborés selon les directives du projet* |  | *d’ici à 2018, le Fonds national pour l’environnement finance des initiatives locales de projets prévues dans les plans de développement local de 04 communes* | *d’ici à 2020, le Fonds national pour l’environnement finance des initiatives locales de projets prévues dans les plans de développement local de 08 communes* |  |
| **Composante/ Résultat 3**Gestion du savoir et S&E | Un mécanisme d’apprentissage et de coordination pour le projet est opérationnel et traite de la gestion du savoir et du S&E. | *L’AEDD n’est pas appuyée pour la coordination des activités transversales de renforcement des capacités* |  |  | *Aucune erreur de conception concernant la mission de l’AEDD en ce qui concerne les projets d’autres organismes.* |
| *IND 1 : Des rapports d’activité réguliers sont envoyés.*  |  | *D’ici à 2017, l’AEDD a intégré le mécanisme de soutien au projet dans les procédures opérationnelles standard.* | *D’ici à 2020, l’AEDD a intégré la mission du SNGIE dans sa structure institutionnelle.* |  |
| *IND 2 : Le site web du projet offre l’opportunité de partager le savoir.*  |  | *D’ici 2018 au moins 250 visiteurs sont enregistrés au niveau du site web* | *D’ici 2020 au moins 500 visiteurs sont enregistrés au niveau du site web* |  |

Annexe B : Liste des documents à examiner par les évaluateurs

**Documents du Projet**

* Document de Projet signé.
* Cadre de suivi et d’évaluation du Projet.
* Cadre logique du projet.
* Plans de travail annuels
* Liste et coordonnées du personnel du projet, des principales parties prenantes à consulter.
* Rapports annuels sur la mise en œuvre du projet (PIR).
* Comptes rendus des réunions annuelles du Copil.
* Rapports d’Audits.
* Données financières.
* Exemples de documents de communication relatifs au projet, c’est-à-dire brochures, films documentaires, etc.

**Documents du PNUD**

* Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (Development Assistance Framework, ou UNDAF).
* Descriptif de programme de pays (Country Programme Document, ou CPD)
* Plan d’action de programme de pays (Country Programme Action Plan, ou CPAP).

**Document du FEM**

* Objectifs stratégiques des programmes du FEM proposés pour les domaines d’intervention.

Annexe C : Questions d'évaluation

| **Critères des questions d'évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| --- | --- | --- | --- |
| Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d’environnement et de développement au niveau local, régional et national ?  |
|  | * La mesure dans laquelle l’activité est adaptée aux priorités de développement locales et nationales et aux politiques organisationnelles, y compris les changements au fil du temps.
 |  |  |  |
|  | * La mesure dans laquelle le projet est conforme aux programmes opérationnels du FEM ou aux priorités stratégiques en vertu desquelles le projet a été financé.
 |  |  |  |
|  | * La mesure dans laquelle les résultats du projet contribuent aux priorités définies dans le cadre du développement national
 |  |  |  |
| Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ? |
|  | * La mesure dans laquelle l’objectif a été atteint
 |  |  |  |
|  | * La mesure dans laquelle les prévisions ont été réalisées (a-t-on poursuivi les objectifs définis ? les réalisations attendues ont- elles été obtenues ? les activités programmées ont- elles été menées à bien ?) ? la logique d’intervention est-elle adaptée ? pourquoi ? les activités menées sont-elles la meilleure façon d’avoir un impact maximum ?
 |  |  |  |
| Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ? |
|  | * La mesure dans laquelle les résultats ont été livrés avec les ressources les moins coûteuses possible
 |  |  |  |
|  Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ? |
|  | * ***Risques financiers* :** existe-t-il des risques financiers qui pourraient compromettre la durabilité des résultats du projet ? Quelle est la probabilité que les ressources financières et économiques ne soient pas disponibles une fois que l’aide financière du FEM sous forme de subventions arrive à échéance ?
 |  |  |  |
|  | * ***Risques socio-économiques* :** existe-t-il des risques financiers ou politiques qui pourraient compromettre la durabilité des résultats du projet ?
 |  |  |  |
|  | * ***Cadre institutionnel et risques liés à la gouvernance* :** les cadres juridiques, les politiques et les structures et processus de la gouvernance dans lesquels opère le projet présentent-ils des risques qui pourraient compromettre la durabilité des avantages du projet ? Les systèmes requis pour promouvoir la responsabilité et la transparence, ainsi que le savoir-faire technique nécessaire sont-ils mis en place ?
 |  |  |  |
|  | * ***Risques liés à l’environnement* :** existe-t-il des activités en cours qui peuvent présenter une menace environnementale à la durabilité des résultats du projet ? Par exemple, les avantages liés à la biodiversité, ou à l’accès aux ressources en eau courent-ils un risque en raison des calamités naturelles (tempêtes violentes fréquentes, déficits pluviométriques sévères etc…) (voir notations de durabilité des projets FEM/PNUD)**.**
 |  |  |  |
| **Impact : Existe-t-il des indications à l’effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l’environnement, ou à l’amélioration de l’état écologique ?**  |
|  | * Outre la durabilité, l’évaluation finale du projet doit inclure une évaluation de l’effet de catalyseur ou de réplication. La mission devra formuler des propositions de capitalisation des acquis dans le cadre d’une extension du présent projet ou d’’un nouveau projet en termes de stratégies et de dispositif  organisationnel de mise en œuvre et de suivi du projet, de moyens matériels, humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre y compris les modalités d’exécution.
 |  |  |  |
|  | * Analysez l’impact, c’est apprécier tous les Effets que peut avoir eu les actions du projet sur l’environnement au sens le plus large (technique, économique, social, politique, écologique). Dans quelle mesure le projet a-t- il contribué à la diminution de la pauvreté (ou à d’autres finalités ? Pourquoi ? Quelles ont été les conséquences positives ou négatives sur le projet ? Qui est-ce qui explique qu’elles se soient produites ?
 |  |  |  |

Annexe D : Échelles de notations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Notations pour les résultats, l’efficacité, l’efficience, le suivi et l’évaluation et les enquêtes*** | ***Notations de durabilité :***  | ***Notations de la pertinence*** |
| 6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures4 Modérément satisfaisant (MS)3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes | 4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité | 2 Pertinent (P) |
| 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés | 1 Pas pertinent (PP) |
| 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants1 Improbable (U) : risques graves | ***Notations de l’impact :***3 Satisfaisant (S)2 Minime (M)1 Négligeable (N) |
| *Notations supplémentaires le cas échéant :*Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.) |

Annexe E : Formulaire d’acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

**Les évaluateurs :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation[[3]](#footnote-3)**

**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies**

**Nom du consultant :** \_\_     \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom de l’organisation de consultation** (le cas échéant) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.**

Signé à *lieu* le *date*

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annexe F : Grandes lignes du rapport d'évaluation[[4]](#footnote-4)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Page d’introduction :* Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
* Nº d’identification des projets du PNUD et du FEM
* Calendrier de l’évaluation et date du rapport d’évaluation
* Région et pays inclus dans le projet
* Programme opérationnel/stratégique du FEM
* Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
* Membres de l’équipe d’évaluation
* Remerciements
 |
| **ii.** | Résumé* Tableau de résumé du projet
* Description du projet (brève)
* Tableau de notations d’évaluation
* Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
 |
| **iii.** | Acronymes et abréviations(Voir : Manuel de rédaction du PNUD[[5]](#footnote-5)) |
| **1** | Introduction* Objectif de l’évaluation
* Champ d’application et méthodologie
* Structure du rapport d’évaluation
 |
| **2** | Description et contexte de développement du projet* Démarrage et durée du projet
* Problèmes que le projet visait à régler
* Objectifs immédiats et de développement du projet
* Indicateurs de base mis en place
* Principales parties prenantes
* Résultats escomptés
 |
| **3** | Conclusions (Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d’un (\*) doivent être notés[[6]](#footnote-6))  |
| **3.1** | Conception/Formulation du projet* Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
* Hypothèses et risques
* Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
* Participation prévue des parties prenantes
* Approche de réplication
* Avantage comparatif du PNUD
* Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur
* Modalités de gestion
 |
| **3.2** | Mise en œuvre du projet* Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
* Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
* Commentaires provenant des activités de suivi et d’évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
* Financement du projet :
* Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (\*)
* Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l’exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (\*) et questions opérationnelles
 |
| **3.3** | Résultats des projets* Résultats globaux (réalisation des objectifs) (\*)
* Pertinence(\*)
* Efficacité et efficience (\*)
* Appropriation par le pays
* Intégration
* Durabilité (\*)
* Impact
 |
| **4**  | Conclusions, recommandations et enseignements* Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
* Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
* Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite
 |
| **5**  | Annexes* TR
* Itinéraire
* Liste des personnes interrogées
* Résumé des visites sur le terrain
* Liste des documents examinés
* Tableau des questions d’évaluation
* Questionnaire utilisé et résumé des résultats
* Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation
 |

Annexe G : Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

*(à remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)*

Rapport d’évaluation examiné et approuvé par

Bureau de pays du PNUD

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CTR du PNUD-FEM

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du [Guide de la planification, du suivi et de l’évaluation axés sur les résultats de développement](http://www.undp.org/evaluation/handbook), à la page 163 [↑](#footnote-ref-1)
2. Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROtI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM :  [ROTI Handbook 2009](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/M2_ROtI%20Handbook.pdf) [↑](#footnote-ref-2)
3. www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-3)
4. Le rapport ne doit pas dépasser *40* pages au total (en excluant les annexes). [↑](#footnote-ref-4)
5. Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008 [↑](#footnote-ref-5)
6. Utilisation d’une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d’explications sur les notations. [↑](#footnote-ref-6)